



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main  
sur demain

Prévoyance

# Taux de cotisation

## CCN des Entreprises de la filière sports-loisirs (conception, fabrication, services et commerce des articles de sport et équipements de loisirs) (IDCC 1557 - Brochure 3049) Personnel non cadre

### Taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025

#### Garanties

Décès	0,19 % TA + TB*
Rente Éducation OCIRP	0,07 % TA + TB*
Incapacité temporaire de travail	0,15 % TA + TB*
Invalidité	0,20 % TA + TB*
Frais d'obsèques	0,02 % TA + TB*
<b>Total Prévoyance</b>	<b>0,63 % TA + TB*</b>

Cotisation répartie 50 % employeur - 50 % salarié

Dans le cadre de sa quote-part, le salarié finance exclusivement la garantie Incapacité de travail

\* TA : Tranche A : Partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale

TB : Tranche B : Partie du salaire annuel brut compris entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale